



Conditions d'utilisation du logo de la Ville de Caumont sur Durance

La ville de Caumont sur Durance a fait évoluer son identité graphique en 2015.

Vous êtes une association, un partenaire, une institution ?

Vous menez une action en partenariat avec la Ville ?

*Vous souhaitez intégrer notre logo sur vos présentations, affiches
ou autres supports et/ou sur votre site internet ?*

1- L'utilisation est soumise à autorisation du Maire.

Le Maire de Caumont sur Durance se réserve le droit **d'approuver** ou de **désapprouver** toute utilisation du logo de la ville de Caumont sur Durance, pour garantir son utilisation conformément à la loi, à l'éthique et à l'intérêt général.

Chaque support, où figure le logo de la Ville, doit être soumis au préalable à l'approbation de **Monsieur le Maire** avant de procéder à sa diffusion.

Vous devrez donc envoyer chaque nouveau document ou support visuel à la Mairie :

Par courrier à l'adresse suivante :

Hôtel de Ville, Place du 8 Mai 1945, 84510 Caumont sur Durance

Par mail à :

communication@caumont-sur-durance.fr

2- L'usage.

Le logo doit être apposé usuellement en bas à gauche des supports soit en couleurs soit en nuances de gris.



3- Le respect graphique.

Le logotype de la commune devra garder son homothétie (ses proportions) et ne devra pas avoir une hauteur inférieure à 2cm dans son format minimum.

Il sera utilisé sur fond blanc uniquement afin de préserver sa lisibilité. Ainsi, si le support de communication dispose d'un fond coloré, l'ajout d'un encart blanc est possible.

Le logo ne doit en aucun cas être modifié.

Il est interdit :

- de modifier les proportions des éléments
- de déformer le logotype,
- de modifier la disposition des éléments ou les couleurs,
- d'ajouter des éléments au logo



Pas de déformation du logo



Ne pas séparer la typographie du logotype



ne pas modifier la couleur



4- Interdiction d'utilisation.

Le logo ne doit pas être apposé sur les affiches et autres supports, lorsque la manifestation est payante (tarif d'entrée).

5- L'utilisation du logo sans autorisation.

L'utilisation du logo sans autorisation est interdite. La ville de Caumont sur Durance peut prétendre, sans passer par un dépôt de marque, à la protection de son logo par le biais du droit d'auteur, en application de l'article L111-1 du Code de la Propriété Intellectuelle.

Toute exploitation du logo, sans l'autorisation de Monsieur le Maire, expose le contrevenant aux sanctions applicables en matière de contrefaçon.

Fait à Caumont sur Durance,

Le : ____ / ____ / ____

Lu et approuvé et signature